



ENVIRONNEMENT

AGENCE RHONE

44 chemin de la Bruyère Immeuble AIR 44
69570 DARDILLY
Tel : 0472002719
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

HOSPICES CIVILS DE LYON
3, QUAI DES CELESTINS - BP 2251
69002 LYON 2EME

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002EW958065

A communiquer pour toute correspondance

Réalisé le : 22/10/2025

Référence mandataire : Galeries G5 et G8

DÉSIGNATION DU BIEN

Extérieur Pavillon C et D
5 Place d'Arsonval
69003 LYON

PROPRIÉTAIRE

HOSPICES CIVILS DE LYON
3, QUAI DES CELESTINS - BP 2251
69002 LYON 2EME

Diagnostics



AC Environnement - 64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES - Fax : 04 77 44 92 48
SIRET : 44135591400298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE 76208471-30015

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N° Vert 0 800 400 100
www.ac-environnement.com

Note de synthèse



AMIANTE : Dossier amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Absence



Diagnostic Plomb avant Travaux

Revêtements et/ou matériaux contenant du plomb



ENVIRONNEMENT

AGENCE RHONE

44 chemin de la Bruyère Immeuble AIR 44
69570 DARDILLY
Tel : 0472002719
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

HOSPICES CIVILS DE LYON
3, QUAI DES CELESTINS - BP 2251
69002 LYON 2EME

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002EW958065

A communiquer pour toute correspondance

Réalisé le : 22/10/2025

Référence mandataire : Galeries G5 et G8

DÉSIGNATION DU BIEN

Extérieur Pavillon C et D
5 Place d'Arsonval
69003 LYON

PROPRIÉTAIRE

HOSPICES CIVILS DE LYON
3, QUAI DES CELESTINS - BP 2251
69002 LYON 2EME

Diagnostics



AC Environnement - 64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES - Fax : 04 77 44 92 48
SIRET : 44135591400298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR03441355914 - Code APE : 7120B
Assurée par HDI Global SE 76208471-30015

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
N° Vert 0 800 400 100
www.ac-environnement.com

Note de synthèse



AMIANTE : Dossier amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Absence



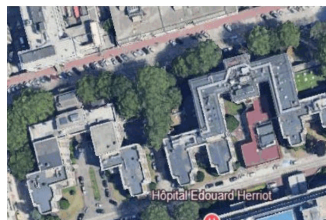
Diagnostic Plomb avant Travaux

Revêtements et/ou matériaux contenant du plomb

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Selon le Décret 2017-899 du 9 mai 2017, pris en application de l'article L.4412-2 du Code du travail. Méthodologie d'intervention et contenu du rapport selon l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis, modifié par l'arrêté du 23 janvier 2020, selon l'arrêté du 14 Décembre 2021 et selon la norme NF X 46-020 d'août 2017 (2ème tirage) "Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie."

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 5 Place d'Arsonval 69003 LYON

Référence client : Galeries G5 et G8

Désignation : Extérieur Pavillon C et D

Date de construction : Avant 1997

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom : ASSAL REUCHDI

Accompagnateur : Sans accompagnement (0800400100)

Date de repérage : 22/10/2025

Numéro attestation : CPDI6228

Délivré le : 29/11/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K - 35760 ST Grégoire



A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
HOSPICES CIVILS DE LYON
3, QUAI DES CELESTINS - BP 2251
69002 LYON 2EME

Donneur d'ordre :
HOSPICES CIVILS DE LYON
3, QUAI DES CELESTINS - BP 2251
69002 LYON 2EME

A-4 SOCIÉTÉ

Société & Siret : AC Environnement (N° 44135591400298)

Date du rapport : 19/11/2025

Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

A Riorges, le 19/11/2025

PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LA MISSION

Non

PRÉSENCE DE LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS ET OU
DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.



B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Société

B - Sommaire

C - Locaux ou parties de locaux et composants ou parties de composant

- C-1 - Locaux visités
- C-2 - Locaux ou partie(s) de locaux non visité(s) et composant(s) ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D- Etude préalable

- D-1 - Descriptif des travaux envisagés
- D-2 - Périmètre du bâtiment concerné
- D-3 - Objectif de la mission
- D-4 - Document(s) mis à disposition
- D-5 - Périmètre et programme de repérage de l'opérateur
- D-6 - Motifs de réduction ou d'augmentation du nombre de prélèvements
- D-7 - Adjonction(s) ou exclusion(s) par rapport à la norme NF 46-020
- D-8 - Conditions existantes au moment du prélèvement

E - Conditions de repérage

- E-1 - Modalités de repérage
- E-2 - Moyens d'investigation
- E-3 - Obligations de communication du rapport de repérage

F - Conclusions

- F-1 - Conclusion(s) du présent rapport de repérage
- F-2 - Réserves / Commentaires

G - Grille de résultats du repérage

Annexes

- Annexe : Plans
- Annexe : Reportage photographique
- Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation
- Annexe : Prélèvements et analyses

C - LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Plan réseau - Vol 1 (Circulation 1)	Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)
Plan réseau - Vol 3 (Pièce)	Plan réseau - Vol 4 (Chaufferie)
Plan réseau - Vol 5 (Voirie)	Plan réseau - Vol 6 (Circulation 2)
Plan réseau - Vol 7 (Façade)	Plan réseau - Vol 8 (Local technique)
Plan réseau - Vol 9 (Sous station)	Plan réseau - Vol 10 (Vide sanitaire)

C-2 LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Localisation / Désignation	Justification	Investigation complémentaire restant à réaliser
Sans objet	Sans objet	Sans objet



D - ÉTUDE PRÉALABLE

D-1 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Création d'un réseau chaud froid,

D-2 PÉRIMÈTRE DU BATIMENT CONCERNÉ DÉFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Galleries G5 G8

D-3 OBJECTIF DE LA MISSION

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble sur lequel des travaux sont programmés.

D-4 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Aucun

D-5 PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE DÉFINI PAR L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Sur la base de la liste en annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, ainsi que sur la base des informations transmises par le donneur d'ordre et après étude du périmètre et du programme de travaux envisagé, nous avons inspecté tous les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante affectés par les travaux pour les ouvrages ou composants de la construction

Ouvrage ou composant de la construction inspecté	Plan de l'immeuble	Locaux	Localisation
Parois verticales intérieures et enduits	Plan réseau	Vol 1 (Circulation 1) - Vol 2 (Salle de réunion) - Vol 3 (Pièce) - Vol 4 (Chaufferie) - Vol 6 (Circulation 2) - Vol 8 (Local technique) - Vol 9 (Sous station) - Vol 10 (Vide sanitaire)	
Plafond et faux-plafonds	Plan réseau	Vol 2 (Salle de réunion) - Vol 3 (Pièce)	
Voies et réseaux divers	Plan réseau	Vol 5 (Voirie) - Vol 7 (Façade)	
Façades	Plan réseau	Vol 7 (Façade)	

D-6 MOTIF(S) AYANT PU CONDUIRE A RÉDUIRE OU AUGMENTER LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS TEL QU'INDIQUÉ EN ANNEXE A DE LA NORME NF 46-020 POUR CHACUN DES MATÉRIELUX ET PRODUITS REPÉRÉS

Sans Objet

D-7 ADJONCTION(S) OU EXCLUSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF 46-020

Sans Objet

D-8 CONDITIONS EXISTANTES AU MOMENT DU PRÉLÈVEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

Sans Objet

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

E-1 MODALITÉS DE REPÉRAGE

Dans un premier temps, dans le périmètre des travaux, et selon le programme de repérage découlant du programme des travaux envisagés, l'opérateur de repérage recherche la présence de Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) faisant indissociablement corps avec le bâti et qui seront sollicités directement ou indirectement par les travaux. Ces MPSCA correspondent entre autre aux parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder de la « Liste non exhaustive des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer » de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis. Toutefois, cette liste n'étant pas exhaustive, s'il a connaissance d'autres MPSCA, il les repère également.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Par exemple, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- les plénums doivent être inspectés ;
- les gaines techniques doivent être contrôlées ;
- les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

L'ensemble du périmètre du bâtiment concerné par les travaux doit être visité et inspecté. En cas de défaut d'accessibilité du fait du donneur d'ordre et alors que l'opérateur lui a au préalable demandé les moyens d'accès adaptés (démontage spécifique, ouverture de gaine ou de volume vide sans accès prévu, fourniture de nacelle, etc.), l'opérateur rédigera un pré-rapport.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels et qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage rédige un rapport dans lequel il émet les réserves correspondantes et préconise les investigations approfondies complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Il examine de façon exhaustive tous les locaux et parties de locaux situés dans le périmètre des travaux. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse. Les sondages itératifs et comparatifs permettent de déterminer les limites et l'étendue des zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Dans un second temps, et pour chacun des ouvrages ou composants repérés, en fonction des informations dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence ou de l'absence d'amiante. En cas de doute et selon les prescriptions réglementaires et normatives il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires pour conclure.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la norme NF X46-020 d'août 2017 (2ème tirage), les analyses des échantillons de ces produits et matériaux sont réalisées couches par couches par un organisme accrédité par le COFRAC.

L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

E-2 MOYENS D'INVESTIGATION

Pour la réalisation de notre repérage, nos moyens d'investigations mis en œuvre garantissent la réalisation d'investigations approfondies destructives et non destructives, telles que :

- Dépose de certains blocs prises pour examiner la composition interne des cloisons.
- Dépose des éléments de finition (plinthes, couvre-joints, etc) des cloisons démontables pour examiner les têtes, pieds et joints de ces cloisons.
- Détermination des sondages destructifs ou les démontages particuliers nécessaires pour permettre d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (élément de façade, gaine maçonnée, joint de cloisons, etc). Dans le cas où le risque de découverte de matériaux et produits friables contenant de l'amiante est probable, les moyens de prévention adéquats devront être mis en œuvre.
- Classement des matériaux et produits selon leurs caractéristiques.
- Prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les marquages des matériaux ou les documents consultés par l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

E-3 OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DU RAPPORT DE REPERAGE

Le présent rapport est à communiquer à toute personne physique ou morale amenée à concevoir, organiser ou exécuter des travaux dans l'immeuble bâti.

Il est rappelé en outre les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 16/07/2019 :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage. En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. »

F - CONCLUSIONS

F-1 CONCLUSIONS(S) DU PRÉSENT RAPPORT DE REPÉRAGE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

F-2 RÉSERVES / COMMENTAIRES

Les réseaux enterrés et les matériaux non visibles n'ont pas pu être expertisé

G - SOMMAIRE DES GRILLES DE RÉSULTAT DE REPÉRAGE

1 - Façades

2 - Parois verticales intérieures et enduits

3 - Plafond et faux-plafonds

4 - Voies et réseaux divers

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Façades

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Plan réseau	Vol 7 (Façade)	Murs	Enduit ciment	P9	Réalisation d'un prélèvement		002EW 95806 5 n°9 - 1	P9	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Plan réseau	Vol 2 (Salle de réunion)	Murs et cloisons	Enduits ciment	P2	Réalisation d'un prélèvement	Enduits ciment porteurs	002EW 95806 5 n°2 - 1	P2	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 3 (Pièce)	Murs et cloisons	Enduits ciment	P3	Réalisation d'un prélèvement	Enduits ciment porteurs	002EW 95806 5 n°3 - 1	P3	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 4 (Chaufferie)	Murs et cloisons	Enduits ciment	P4	Réalisation d'un prélèvement	Enduits ciment porteurs	002EW 95806 5 n°4 - 1	P4	Mortier - Dur - Gris	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 3 (Pièce)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	P5	Réalisation d'un prélèvement	Enduits plâtre porteurs	002EW 95806 5 n°5 - 1	P5	Plâtre - Effritable - Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 1 (Circulation 1)	Murs et cloisons	Enduits projetés (plâtre)	P6	Réalisation d'un prélèvement	Enduits projetés (plâtre)	002EW 95806 5 n°6 - 1	P6	Peinture / Plâtre - Effritable / Effritable - Beige / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse



GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Plan réseau	Vol 6 (Circulation 2)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	P8	Réalisation d'un prélèvement	Enduits plâtre + peinture		P8	Peinture / Enduit / Enduit / Plâtre - Effritable / Effritable / Effritable / Effritable - Multicolore / Beige / Beige / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 6 (Circulation 2)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	P8	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8	Enduits plâtre + peinture		P8	Peinture / Enduit / Enduit / Plâtre - Effritable / Effritable / Effritable / Effritable - Multicolore / Beige / Beige / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse



GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Plan réseau	Vol 8 (Local technique)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	S3	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8	Enduits plâtre + peinture		P8	Peinture / Enduit / Enduit / Plâtre - Effritable / Effritable / Effritable / Effritable - Multicolore / Beige / Beige / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 9 (Sous station)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	S4	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8	Enduits plâtre + peinture		P8	Peinture / Enduit / Enduit / Plâtre - Effritable / Effritable / Effritable / Effritable - Multicolore / Beige / Beige / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Pré.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Plan réseau	Vol 6 (Circulation 2) - Vol 8 (Local technique) - Vol 9 (Sous station)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	P8 - S3 - S4	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8	Enduits plâtre + peinture		P8	Peinture / Enduit / Enduit / Plâtre - Effritable / Effritable / Effritable / Effritable - Multicolore / Beige / Beige / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 10 (Vide sanitaire)	Murs et cloisons	Enduits ciment	S5	Réalisation d'un sondage						Materiau ne contenant pas d'amiante par nature

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Pré.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Plan réseau	Vol 2 (Salle de réunion)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	P1	Réalisation d'un prélèvement		002EW958065 n°1 - 1	P1	Faux-plafond / Matériau - Effritable Fibreux / Effritable - Beige / Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 3 (Pièce)	Faux plafonds	Panneaux et plaques	S1	Réalisation d'un sondage		S1 - 1				Négatif sur marquage

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Voies et réseaux divers

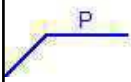


Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Plan réseau	Vol 5 (Voirie)	Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche	P7	Réalisation d'un prélèvement	Surface supérieure	002EW958065 n°7 - 1	P7	Enrobé / Béton - Bitumineux / Dur - Noir / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 5 (Voirie)	Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche	S2	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7	Surface supérieure	002EW958065 n°7 - 1	P7	Enrobé / Béton - Bitumineux / Dur - Noir / Beige	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 5 (Voirie)	Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche	P10	Réalisation d'un prélèvement	Trottoir	002EW958065 n°10 - 1	P10	Enrobé - Bitumineux - Rouge	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 7 (Façade)	Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche	P10	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P10	Trottoir	002EW958065 n°10 - 1	P10	Enrobé - Bitumineux - Rouge	Négatif	Négatif sur analyse
Plan réseau	Vol 5 (Voirie)	Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche	P11	Réalisation d'un prélèvement	Accès bâtiments D	002EW958065 n°11 - 1	P11	Enrobé - Bitumineux - Noir	Négatif	Négatif sur analyse

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	Plan réseau	Plan réseau - Plan de repérage - Actions menées

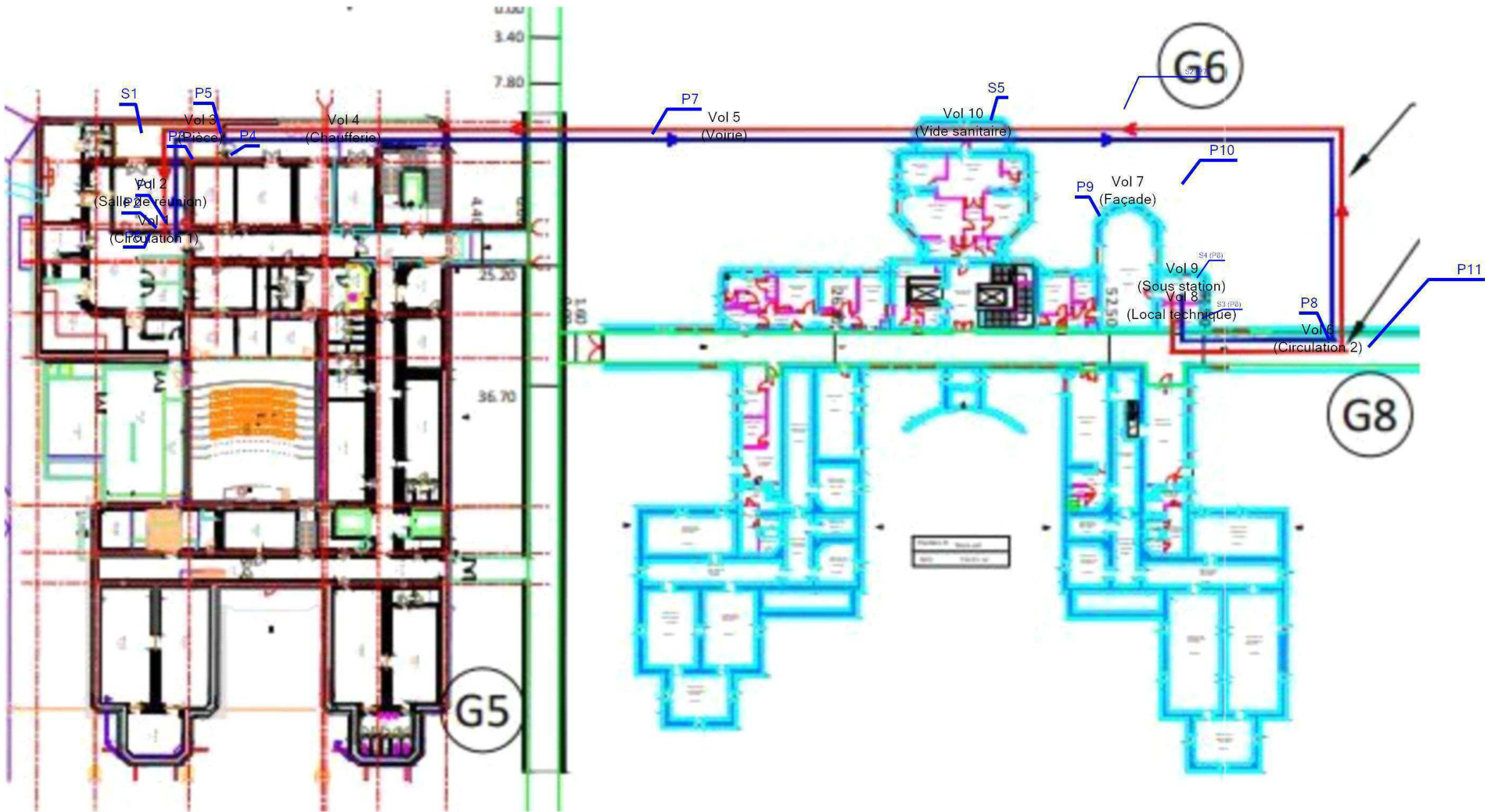
Légende



Localisation dun prélèvement négatif



Localisation dun sondage négatif



ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002EW958065 n°1 - 1 (P1)	Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)	Prélèvement négatif
002EW958065 n°2 - 1 (P2)	Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)	Prélèvement négatif
002EW958065 n°6 - 1 (P6)	Plan réseau - Vol 1 (Circulation 1)	Prélèvement négatif
S1 - 1 (S1)	Plan réseau - Vol 3 (Pièce)	Absence sur marquage du matériau
002EW958065 n°5 - 1 (P5)	Plan réseau - Vol 3 (Pièce)	Prélèvement négatif
002EW958065 n°3 - 1 (P3)	Plan réseau - Vol 3 (Pièce)	Prélèvement négatif
002EW958065 n°4 - 1 (P4)	Plan réseau - Vol 4 (Chaufferie)	Prélèvement négatif
002EW958065 n°7 - 1 (P7)	Plan réseau - Vol 5 (Voirie)	Prélèvement négatif
002EW958065 n°11 - 1 (P11)	Plan réseau - Vol 5 (Voirie)	Prélèvement négatif
002EW958065 n°9 - 1 (P9)	Plan réseau - Vol 7 (Façade)	Prélèvement négatif
002EW958065 n°10 - 1 (P10)	Plan réseau - Vol 5 (Voirie)	Prélèvement négatif



002EW958065 n°1 - 1 (P1) - Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)



002EW958065 n°2 - 1 (P2) - Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)



002EW958065 n°6 - 1 (P6) - Plan réseau - Vol 1 (Circulation 1)



S1 - 1 (S1) - Plan réseau - Vol 3 (Pièce)



002EW958065 n°5 - 1 (P5) - Plan réseau - Vol 3 (Pièce)



002EW958065 n°3 - 1 (P3) - Plan réseau - Vol 3 (Pièce)



002EW958065 n°4 - 1 (P4) - Plan réseau - Vol 4
(Chaufferie)



002EW958065 n°7 - 1 (P7) - Plan réseau - Vol 5
(Voirie)



002EW958065 n°11 - 1 (P11) - Plan réseau - Vol 5
(Voirie)



002EW958065 n°9 - 1 (P9) - Plan réseau - Vol 7
(Façade)



002EW958065 n°10 - 1 (P10) - Plan réseau - Vol 5
(Voirie)

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif Amiante

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Plafond et faux-plafonds	Faux plafonds	Faux-plafond / Matériau - Effritable Fibreux / Effritable - Beige / Blanc	Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)	
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Mortier - Dur - Gris - Enduits ciment porteurs	Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)	
P3	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Mortier - Dur - Gris - Enduits ciment porteurs	Plan réseau - Vol 3 (Pièce)	
P4	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Mortier - Dur - Gris - Enduits ciment porteurs	Plan réseau - Vol 4 (Chauffage)	
P5	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Plâtre - Effritable - Blanc - Enduits plâtre porteurs	Plan réseau - Vol 3 (Pièce)	
P6	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Peinture / Plâtre - Effritable / Effritable - Beige / Blanc - Enduits projetés (plâtre)	Plan réseau - Vol 1 (Circulation 1)	
P7	Voies et réseaux divers	Revêtement routier	Enrobé / Béton - Bitumineux / Dur - Noir / Beige - Surface supérieure	Plan réseau - Vol 5 (Voirie)	
P8	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Peinture / Enduit / Enduit / Plâtre - Effritable / Effritable / Effritable / Effritable - Multicolore / Beige / Beige / Blanc - Enduits plâtre + peinture	Plan réseau - Vol 6 (Circulation 2)	
P9	Façades	Murs	Mortier - Dur - Gris	Plan réseau - Vol 7 (Façade)	
P10	Voies et réseaux divers	Revêtement routier	Enrobé - Bitumineux - Rouge - Trottoir	Plan réseau - Vol 5 (Voirie)	
P11	Voies et réseaux divers	Revêtement routier	Enrobé - Bitumineux - Noir - Accès bâtiments D	Plan réseau - Vol 5 (Voirie)	



ITGA ANALYTICS LIMONEST
235 rue de l'étang
69760 Limonest
Contact-Analytics@itga.fr

Accréditation n° 1-7326
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



CHANTIER		COORDONNÉES DESTINATAIRE	
Référence	C032025097205	AC Environnement	
Adresse	Commande : 002EW958065 Affaire : Galeries G5 et G8 5 Place d'Arsonval 69003 LYON	64, rue Clément Ader	
		42153 RIORGES	

Limonest, le 19/11/2025

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RS032025097205
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Laboratoire d'analyse	ITGA Analytics Limonest
Normes et techniques analytiques	HSG 248 §2 ou NF ISO 22262-1 (parties utiles): Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscope Optique en Lumière Polarisée (MOLP) (1) : Morphologie et critères optiques <i>La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0.1 % en masse dans 95% des cas (*)</i> Parties utiles de la norme NF X 43-050 : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Texte réglementaire	Arrêté du 1er octobre 2019 (modifié): Relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses
Méthodes internes	Selon les modes opératoires internes L.MO.20, L.MO.07 et L.MO.13.1
Préparation des échantillons	Prise d'essai représentative de l'échantillon - Pour une analyse MOLP : Prélèvement de fibres et montage sur lame de microscope optique - Pour une analyse META : Par attaque chimique, broyage manuel et mécanique et récupération des particules sur grilles de microscope électronique

Référence échantillon : 002EW958065_001

Référence labo	69PM00739059	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Plafond et faux-plafonds - Faux plafonds - Panneaux et plaques		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 2 (Salle de réunion)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

		Description	MOLP			MET			Résultat
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations	Lames explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations	Grilles explorées(**)	Analyste
1	1	Faux-plafond Effritable Fibreux Beige	2	2	ZLB	Acétone	1	1	EUG
	2	Matériau Effritable Blanc	-	-	-				
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			1 MOLP			1 MET			

Remarque concernant l'analyse : Couche 2 non dissociable(***) analysée avec la couche 1.

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RS032025097205
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Référence échantillon : 002EW958065_002

Référence labo	69PM00739060	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Parois verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Enduits ciment		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 2 (Salle de réunion)		
Remarque concernant le prélèvement	Enduits ciment porteurs		

Description		MOLP		MET		Résultat
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**) Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**) Analyste	Présence d'amiante
1	1	Mortier Dur Gris	- - -	Acétone	1 1 EUG	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat		0 MOLP		1 MET		

Remarque concernant l'analyse

RAS

Référence échantillon : 002EW958065_003

Référence labo	69PM00739061	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Parois verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Enduits ciment		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 3 (Pièce)		
Remarque concernant le prélèvement	Enduits ciment porteurs		

Description		MOLP		MET		Résultat
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**) Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**) Analyste	Présence d'amiante
1	1	Mortier Dur Gris	- - -	Acétone	1 1 EUG	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat		0 MOLP		1 MET		

Remarque concernant l'analyse

RAS

Référence échantillon : 002EW958065_004

Référence labo	69PM00739062	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Parois verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Enduits ciment		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 4 (Chaufferie)		
Remarque concernant le prélèvement	Enduits ciment porteurs		

Description		MOLP		MET		Résultat
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**) Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**) Analyste	Présence d'amiante
1	1	Mortier Dur Gris	- - -	Acétone	1 1 EUG	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat		0 MOLP		1 MET		

Remarque concernant l'analyse

RAS

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RS032025097205

RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Référence échantillon : 002EW958065_005

Référence labo	69PM00739063	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Parois verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Enduits plâtre		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 3 (Pièce)		
Remarque concernant le prélèvement	Enduits plâtre porteurs		

Description			MOLP		MET				Résultat
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Plâtre Effritable Blanc	-	-	Acétone	1	1	EUG	
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP		1 MET				

Remarque concernant l'analyse RAS

Référence échantillon : 002EW958065_006

Référence labo	69PM00739064	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Parois verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Enduits projetés (plâtre)		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 1 (Circulation 1)		
Remarque concernant le prélèvement	Enduits projetés (plâtre)		

Description			MOLP	MET				Résultat	
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Peinture Effritable Beige	-	-	-	1	1	EUG	Non détecté
	2	Plâtre Effritable Blanc	-	-	-				
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP		1 MET				

Remarque concernant l'analyse Couche 2 non dissociable(***) analysée avec la couche 1.

Référence échantillon : 002EW958065_007

Référence labo	69PM00739065	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Non
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Voies et réseaux divers - Revêtement routier - Bitume couche et sous-couche		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 5 (Voirie)		
Remarque concernant le prélèvement	Surface supérieure		

Description			MOLP			MET			Résultat		
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**)	Analyste		Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste		Présence d'amiante	
1	1	Enrobé Bitumineux Noir	-	-	-	Acétone, Chloroforme	1	1	EUG	Non détecté	
	2	Béton Dur Beige	-	-	-						
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP			1 MET					

Remarque concernant l'analyse Couche 2 non dissociable(***) analysée avec la couche 1.
Analyse non réglementaire : Analyse non accréditée. Le matériau Enrobé n'est pas présent dans la portée d'accréditation

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RS032025097205
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Référence échantillon : 002EW958065_008

Référence labo	69PM00739066	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Parois verticales intérieures et enduits - Murs et cloisons - Enduits plâtre		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 6 (Circulation 2)		
Remarque concernant le prélèvement	Enduits plâtre + peinture		

Description			MOLP		MET				Résultat
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Peinture Effritable Multicolore	-	-	Acétone	1	1	EUG	Non détecté
	2	Enduit Effritable Beige	-	-		-			
	3	Enduit Effritable Beige	-	-		-			
	4	Plâtre Effritable Blanc	-	-		-			
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP		1 MET				

Remarque concernant l'analyse Couches 2, 3, 4 non dissociables(***) analysées avec la couche 1.

Référence échantillon : 002EW958065_009

Référence labo	69PM00739067	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Oui
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Façades - Murs - Enduit ciment		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 7 (Façade)		
Remarque concernant le prélèvement	RAS		

Description			MOLP		MET				Résultat
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante	
1	1	Mortier Dur Gris	-	-	Acétone	1	1	EUG	
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP		1 MET				

Remarque concernant l'analyse RAS

Référence échantillon : 002EW958065_010

Référence labo	69PM00739068	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Non
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Voies et réseaux divers - Revêtement routier - Bitume couche et sous-couche		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 5 (Voirie)		
Remarque concernant le prélèvement	Trottoir		

Description			MOLP	MET				Résultat		
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées (**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées (**)	Analyste	Présence d'amiante		
1	1	Enrobé Bitumineux Rouge	-	-	-	Chloroforme	1	1	EUG	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP		1 MET					

Remarque concernant l'analyse Analyse non réglementaire : Analyse non accréditée. Le matériau Enrobé n'est pas présent dans la portée d'accréditation

RAPPORT DE SYNTHÈSE MATÉRIAU n°RS032025097205
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

Référence échantillon : 002EW958065_011

Référence labo	69PM00739069	Échantillon conforme aux critères d'acceptation	Oui
Date du prélèvement	23/10/2025	Analyse réglementaire	Non
Auteur du prélèvement	Reuchdi ASSAL	Date d'analyse	17/11/2025
Type de prélèvement	Voies et réseaux divers - Revêtement routier - Bitume couche et sous-couche		
Zone de prélèvement	Extérieur Pavillon C et D - Vol 5 (Voirie)		
Remarque concernant le prélèvement	Accès bâtiments D		

Description			MOLP		MET				Résultat	
Fraction	Couche	Aspect, Texture, Couleur	Nb de préparations Lames explorées(**)	Analyste	Attaque chimique	Nb de préparations Grilles explorées(**)	Analyste	Présence d'amiante		
1	1	Enrobé Bitumineux Noir	-	-	-	Chloroforme	1	1	EUG	Non détecté
Nombre d'analyses nécessaires au rendu du résultat			0 MOLP		1 MET					

Remarque concernant l'analyse : Analyse non réglementaire : Analyse non accréditée. Le matériau Enrobé n'est pas présent dans la portée d'accréditation

Référence dossier: RSC032025097205

Nombre TOTAL d'analyses MOLP et META réalisées sur l'ensemble des échantillons : 1 MOLP et 11 MET

Nombre TOTAL des analyses rendues sous accréditations Cofrac : 8/11

(*) Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0.2 µm

(**) Lames explorées/Grilles explorées = Toutes lames/grilles de préparation ayant fait l'objet de vérification de leur conformité avant de procéder à la lecture

(***) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines)

Résponsable d'équipe
Lucile Falenta



L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole «●» sont couverts par l'accréditation.

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon analysé tel qu'il a été reçu.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les échantillons sont archivés pour une durée de 6 mois à réception au laboratoire. Les grilles d'observation au microscope sont archivées pendant une durée de trois ans.

Les données et informations relatives à l'essai ainsi que les rapports sont conservés pendant une durée de dix ans.

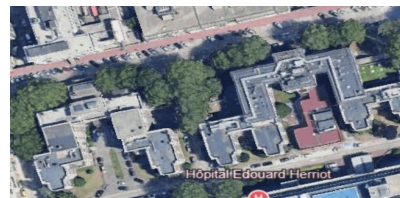
(1) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection

(2) aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection

Diagnostic Plomb avant Travaux

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation / réhabilitation ou de démolition définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un constat de risque d'exposition au plomb ni un diagnostic du risque d'intoxication au plomb, qui relèvent des obligations prévues par le code de la santé publique.

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DU BIEN

Adresse : 5 Place d'Arsonval 69003 LYON

Batiment : NC

Etage : NC

Références client : Galeries G5 et G8

N° de lot : Non communiqué

Désignation : Extérieur Pavillon C et D

Date de construction ou permis de construire : Avant 1997

Fonction du bâtiment : Etablissement sanitaire (Hôpital)

A-3 APPAREIL A FLUORESCENCE X ET LABORATOIRE D'ANALYSE

Modèle d'appareil / n°série : FONDIS FenX (2-1125)

Date de chargement de la source : 07/11/2022

Nature radionucléide : Cd-109

Activité initiale : 850 Mbq

Date de fin de validité de la source : 07/11/2027

Adresse du laboratoire éventuel : Pas d'analyse effectuée

A-5 AUTEUR DU CONSTAT / ORGANISME

Société & Siret : AC Environnement - 44135591400298

Nom prénom : ASSAL REUCHDI

Certification n° : CPDI6228

Délivré le : 07/03/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K - 35760 ST Grégoire

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
HOSPICES CIVILS DE LYON
3, QUAI DES CELESTINS - BP 2251
69002 LYON 2EME

Donneur d'ordre :
HOSPICES CIVILS DE LYON
3, QUAI DES CELESTINS - BP 2251
69002 LYON 2EME

Accompagnateur : Donneur d'ordre

A-4 MISSION

Date de la mission : 22/10/2025

Date du rapport : 22/10/2025

Référence mission : 002EW958065

Circonstance du constat : Travaux



Présence de locaux non visités

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité et doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou réaliser les travaux.



B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation du bien
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Appareil à fluorescence x et laboratoire d'analyse
- A-4 - Mission
- A-5 - Auteur du constat / Organisme

B - Sommaire

C - Mission

- C-1 - Conclusion
- C-2 - Validité du diagnostic
- C-3 - Commentaires
- C-4 - Descriptif des travaux et documentation(s) transmise(s)

D - Stratégie de mesures

- D-1 - L'identification des locaux et des zones
- D-2 - Identification des revêtements et matériaux
- D-3 - Identification des unités de diagnostic
- D-4 - Choix des points de mesures
- D-5 - Relevé des mesures

E - Synthèse de la mission

- E-1 - Locaux visités
- E-2 - Locaux non visités
- E-3 - Résultat des mesures

F - Informations sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

- F-1 - Informations relatives aux travaux en présence de plomb
- F-2 - Textes de référence
- F-3 - Ressources documentaires

G - Annexes :

- G-1 - Notice d'informations
- G-2 - Croquis
- G-3 - Attestation d'autorisation d'exercer par l'ASN
- G-4 - Attestation de certification et d'assurance

C - MISSION

C-1 CONCLUSION

Rappel de la réglementation :

Conformément au Code du Travail (Article R4412-1 et suivants) : Principes généraux de prévention, Prévention du risque chimique et CMR, tout Maître d'Ouvrage amené à réaliser des travaux dans un bâtiment est tenu de procéder, en collaboration avec le coordonnateur SPS s'il y a lieu, à l'évaluation des risques liés aux travaux en vue de la transmission du résultat de cette évaluation aux entreprises intervenantes.

Cette évaluation doit permettre aux donneurs d'ordre et aux entreprises intervenantes d'évaluer les risques professionnels qui dépendent de la combinaison de deux facteurs : le danger et le mode opératoire. Il n'est donc pas prévu que le diagnostiqueur s'appuie sur une valeur seuil pour conclure sur le niveau de risques que présentent les revêtements ou les matériaux identifiés comme contenant du plomb.

C-2 VALIDITÉ DU DIAGNOSTIC

Objet du diagnostic : ce diagnostic ne porte que sur les unités de diagnostic concernées par les travaux (voir descriptif des travaux au paragraphe C.4).

Il n'est valable que dans le cadre de la réalisation des travaux.

Ce présent diagnostic plomb ne peut être utilisé en cas de vente ou de location

Circonstance du présent constat : Travaux

C-3 COMMENTAIRES

Néant



C-4 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

- Périmètre d'intervention défini par le donneur d'ordre : Bâtiment C et D avec la voirie

- Programme des travaux défini par le donneur d'ordre : Passage de conduit eau froid et eau chaude

D - STRATÉGIE DE MESURES

D-1 L'IDENTIFICATION DES LOCAUX ET DES ZONES

Identification des locaux :

L'opérateur de repérage effectue une visite du bâtiment suivant le périmètre de repérage. Il dresse la liste détaillée :

¼ des locaux (bureaux, pièces d'habitation, sanitaires, espaces de stockage et de production, circulations, etc.) ;

¼ des ouvrages extérieurs (façades, couvertures, clôtures, etc.).

Cas particuliers :

¼ dans une cage d'escalier : un palier ou une volée d'escalier, sont considérés comme des locaux distincts ;

¼ une gaine d'ascenseur est considérée comme un local.

L'opérateur de repérage doit respecter l'identification des bâtiments et locaux transmise par le donneur d'ordre, si elle existe. Chaque local et ouvrage extérieur est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'opérateur de repérage dresse la liste des locaux ou parties de locaux non visités et en justifie la raison. Il désigne chaque local visité ou non sur le plan du bâtiment fourni par le donneur d'ordre.

Identification des zones :

L'opérateur de repérage divise chaque local ou ouvrage extérieur en plusieurs zones qu'il identifie sur le plan. Pour les locaux, ces zones correspondent généralement à leurs différentes faces.

Exemple :

À chaque zone peut être attribuée une lettre (A, B, C, ...), le sens de lecture étant celui des aiguilles d'une montre. Le mur d'entrée dans le local est ainsi noté A, le suivant à gauche B, etc.

L'opérateur de repérage peut décomposer une zone complexe en plusieurs parties (Ex. : AA, AB ou A1, A2, etc.).

Identification des unités de repérage :

Une unité de repérage se définit a minima avec les critères suivants :

- le niveau (rez-de-chaussée, étage X...);
- le local ;
- la zone ;
- produit ou matériau ;
- le substrat ;
- le revêtement.

L'unité de repérage fait l'objet de mesures selon les dispositions du paragraphe 7.4 de la norme NF X 46-035.

L'opérateur dresse la liste des unités de repérage suivant le descriptif du programme des travaux :

- dans chaque local ;
- dans les parties communes intérieures et extérieures ;
- dans les escaliers ;
- au niveau de la couverture.

Cas particuliers :

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de repérage :

- l'ensemble des plinthes d'un même local (unité de repérage continue) ;
- l'ensemble des boiseries, décorations d'un même local (unité de repérage continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des marches et contremarches, garde-corps, balustres etc. d'un même local (unité de repérage continue ou discontinue) ;
- l'ensemble des modénatures d'une façade (unité de repérage discontinue).

Chaque face d'éléments de construction communs à au moins deux zones de locaux différents (notamment portes, fenêtres, cloisons mobiles...) est une unité de repérage. En fonction du programme de travail, chaque unité de repérage doit être rattachée à un local.

D-2 L'IDENTIFICATION DES REVÊTEMENTS ET MATÉRIAUX

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

Sont exclus du domaine d'application du présent document, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences.

Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux

et produits susceptibles de contenir du plomb.

D-3 STRATEGIE DE MESURAGE

Dans chaque local, toutes les unités de repérage identifiées au préalable dans les zones de repérage font l'objet d'une mesure avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb. L'opérateur de repérage définit le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'unité de repérage et de la nature des travaux. Si plusieurs mesures sont réalisées, elles sont prises à des endroits différents et réparties de façon pertinente (par exemple : parties hautes et basses d'un même mur).

Sur chaque unité de repérage, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Pour une unité de repérage définie (même historique et recouvrement) au moins deux mesures sont effectuées. Si les résultats sont cohérents l'unité de repérage est validée. Si les résultats sont incohérents, l'opérateur décomposera l'unité de repérage définie initialement en plusieurs unités de repérage distinctes et complètera les mesures jusqu'à obtenir des résultats cohérents pour la ou les unités de repérage définie(s).

Pour les unités de repérage qui ont des surfaces ou des longueurs importantes, l'opérateur réalisera des mesures complémentaires.

D-4 CHOIX DES POINTS DE MESURES

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic et des travaux à effectuer.

En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur -seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux. Si plusieurs mesures sont réalisées sur une UD elles seront prises à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Toutes les mesures effectuées par UD doivent être consignées dans le rapport sous réserve d'écarter les valeurs aberrantes.

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire par méthode ICP ou acide /soluble.

D-5 RELEVÉ DES MESURES

Les résultats sont consignés dans un tableau et exprimés en mg/cm² pour la fluorescence X avec précision des incertitudes de mesures.

L'opérateur de repérage peut avoir recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire. Les résultats seront renseignés en mg/g.

L'opérateur de repérage n'a pas à se prononcer sur le niveau de risque que présentent les valeurs mesurées ou les

constats visuels effectués, cependant, il joint à son diagnostic **une notice d'information**. Celle-ci vise à informer le donneur d'ordre et les entreprises de travaux du risque que présente le plomb et des mesures de prévention à mettre en œuvre le cas échéant.

E - SYNTHÈSE DE LA MISSION

E-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Plan réseau : Vol 1 (Circulation 1)	Plan réseau : Vol 2 (Salle de réunion)
Plan réseau : Vol 3 (Pièce)	Plan réseau : Vol 4 (Chaufferie)
Plan réseau : Vol 5 (Voirie)	Plan réseau : Vol 6 (Circulation 2)
Plan réseau : Vol 7 (Façade)	Plan réseau : Vol 8 (Local technique)
Plan réseau : Vol 9 (Sous station)	Plan réseau : Vol 10 (Vide sanitaire)

E.2 LISTE DES LOCAUX NON VISITÉS

Localisation	Motif	Remarque
Néant	Néant	Néant

E-3 RÉSULTAT DES MESURES

Etalonnage

1	Etalonnage début	Valeur témoin	1	Valeur étalonnage	1,01	mesure conforme notice fournisseur
2	Etalonnage fin	Valeur témoin	1	Valeur étalonnage	1,01	mesure conforme notice fournisseur

TABLEAU DES MESURES

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 1 (Circulation 1)								
3	D	Mur ciment peint-Mur1	Haut Gauche	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
4	D	Mur ciment peint-Mur1	Bas Centre	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
5	D	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
6	A	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
7	A	Mur ciment peint-Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,03 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
8	A	Mur ciment peint-Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
9	B	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
10	B	Mur ciment peint-Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
11	B	Mur ciment peint-Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,03 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 3

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 10 (Vide sanitaire)								
88	C	Mur béton brut-Mur1	Bas Centre	Béton	Brut	Non mesuré	-	Inconnu
89	A	Mur béton brut-Mur1	Centre Centre	Béton	Brut	Non mesuré	-	Inconnu
90	D	Mur béton brut-Mur1	Haut Droite	Béton	Brut	Non mesuré	-	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 3

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)								
12	A	Mur ciment peint-Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
13	A	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 2 (Salle de réunion)								
14	A	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
15	B	Mur ciment peint-Mur1	Haut Gauche	Ciment	Peinture	0,01 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
16	B	Mur ciment peint-Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
17	B	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
18	C	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
19	C	Mur ciment peint-Mur1	Bas Centre	Ciment	Peinture	0,08 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
20	C	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
21	D	Mur ciment peint-Mur1	Bas Centre	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
22	D	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
23	D	Mur ciment peint-Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 4

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 3 (Pièce)								
24	B	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
25	B	Mur ciment peint-Mur1	Centre Centre	Ciment	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
26	B	Mur ciment peint-Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
27	C	Mur ciment peint-Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
28	C	Mur ciment peint-Mur1	Haut Gauche	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
29	C	Mur ciment peint-Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
30	D	Mur ciment peint-Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,03 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
31	D	Mur ciment peint-Mur1	Centre Centre	Ciment	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
32	D	Mur ciment peint-Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu



N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 3 (Pièce)								
33	A	Mur platre peint-Mur1	Centre Gauche	Plâtre	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
34	A	Mur platre peint-Mur1	Centre Droite	Plâtre	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
35	A	Mur platre peint-Mur1	Centre Gauche	Plâtre	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
Nombre total d'unités de Diagnostic : 4								
N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 4 (Chauffage)								
36	A	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
37	A	Mur ciment peint-Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
38	A	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
39	B	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
40	B	Mur ciment peint-Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
41	B	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
42	D	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
43	D	Mur ciment peint-Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,03 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
44	D	Mur ciment peint-Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
45	A	Mur ciment peint-Mur2	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
46	A	Mur ciment peint-Mur2	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
47	A	Mur ciment peint-Mur2	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
48	F	Mur ciment peint-Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,03 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
49	F	Mur ciment peint-Mur1	Centre Centre	Ciment	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
50	F	Mur ciment peint-Mur1	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
51	F	Mur ciment peint-Mur2	Centre Centre	Ciment	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu



N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 4 (Chaufferie)								
52	F	Mur ciment peint-Mur2	Bas Centre	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
53	F	Mur ciment peint-Mur2	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 6

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 5 (Voirie)								
54	F	Sol béton peint (Sol)-Sol1	Haut Gauche	Béton	Peinture	0,01 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
55	F	Sol béton peint (Sol)-Sol1	Centre Centre	Béton	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
56	F	Sol béton peint (Sol)-Sol1	Bas Droite	Béton	Peinture	0,08 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
87	A	Mur béton brut-Mur1	Bas Droite	Béton	Brut	Non mesuré	-	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 2

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 6 (Circulation 2)								
57	D	Mur plâtre peint-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
58	D	Mur plâtre peint-Mur1	Bas Gauche	Plâtre	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
59	D	Mur plâtre peint-Mur1	Centre Centre	Plâtre	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
60	D	Mur plâtre peint-Mur2	Haut Gauche	Plâtre	Peinture	0,01 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
61	D	Mur plâtre peint-Mur2	Bas Centre	Plâtre	Peinture	0,08 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
62	D	Mur plâtre peint-Mur2	Bas Centre	Plâtre	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
63	D	Mur plâtre peint-Mur3	Haut Gauche	Plâtre	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
64	D	Mur plâtre peint-Mur3	Haut Centre	Plâtre	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
65	D	Mur plâtre peint-Mur3	Centre Droite	Plâtre	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 3

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
--------------	------	--------------------------	---------------------------	----------	------------	---------------------------	----------------------	-------------------

Plan réseau - Vol 7 (Façade)

84	B	Mur ciment peint-Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
85	B	Mur ciment peint-Mur1	Bas Droite	Ciment	Peinture	0,08 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
86	B	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 1

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
--------------	------	--------------------------	---------------------------	----------	------------	---------------------------	----------------------	-------------------

Plan réseau - Vol 8 (Local technique)

66	C	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
67	C	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
68	C	Mur ciment peint-Mur1	Bas Droite	Ciment	Peinture	0,09 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
69	B	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
70	B	Mur ciment peint-Mur1	Bas Gauche	Ciment	Peinture	0,07 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
71	B	Mur ciment peint-Mur1	Bas Centre	Ciment	Peinture	0,08 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

Nombre total d'unités de Diagnostic : 2

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
--------------	------	--------------------------	---------------------------	----------	------------	---------------------------	----------------------	-------------------

Plan réseau - Vol 9 (Sous station)

72	B	Mur ciment peint-Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
73	B	Mur ciment peint-Mur1	Centre Centre	Ciment	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
74	B	Mur ciment peint-Mur1	Centre Droite	Ciment	Peinture	0,06 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
75	D	Mur ciment peint-Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,03 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
76	D	Mur ciment peint-Mur1	Bas Droite	Ciment	Peinture	0,08 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu

N° de Mesure	Zone	Unité de diagnostic (UD)	Localisation de la mesure	Substrat	Revêtement	Valeurs ou constat visuel	Etat de conservation	Travaux envisagés
Plan réseau - Vol 9 (Sous station)								
77	D	Mur ciment peint-Mur1	Centre Gauche	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
78	D	Mur ciment peint-Mur2	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,04 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
79	D	Mur ciment peint-Mur2	Haut Centre	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
80	D	Mur ciment peint-Mur2	Centre Centre	Ciment	Peinture	0,05 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
81	C	Mur ciment peint-Mur1	Haut Droite	Ciment	Peinture	0,03 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
82	C	Mur ciment peint-Mur1	Haut Gauche	Ciment	Peinture	0,02 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
83	C	Mur ciment peint-Mur1	Bas Droite	Ciment	Peinture	0,09 mg/cm ²	Non dégradé	Inconnu
Nombre total d'unités de Diagnostic :		4						

F - INFORMATIONS SUR LES PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'EXPOSITION AU PLOMB

F-1 INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX EN PRÉSENCE DE PLOMB

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant des particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de travaux,
- remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes.

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- choisir la technique d'intervention la moins polluante (exemple : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs).

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires - douches - sanitaires - restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
- interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
- rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
- interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
- ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- Des conseils dans le choix des protections,
- Une aide à l'information et à la formation,
- Une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).



F-2 TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code de la Construction et de l'Habitat :

- Code de la Construction et de l'Habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation et le Code de la Santé Publique.

Code du Travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du Travail Articles R4412-59 et suivants du Code du Travail : Prévention de certains risques d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.
- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en oeuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du Code du Travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le Code du Travail et le Code de la Santé Publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.4512-7 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention
- Code de la Santé publique: Arrête du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

F-3 RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP Décembre 2013 ;
- Document ED 909 Interventions peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, Septembre 2013 ;

Sites Internet :

- Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- Ministère chargé du logement : <http://www.logement.gouv.fr>
- OPPBTP : <http://www.preventionbtp.fr>
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : <http://www.anah.fr/> (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : <http://www.inrs.fr/>

G - ANNEXES

G-1 NOTICE D'INFORMATIONS

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, aussi si vous réalisez des travaux (rénovation, démolition) : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !

La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusqu'en 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Les peintures contenant du plomb ne présentent pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

-s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb,

-s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb,

-s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

• Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre ;

• Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;

• Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;

• Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

• Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;

• Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;

• Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

• Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb

• Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

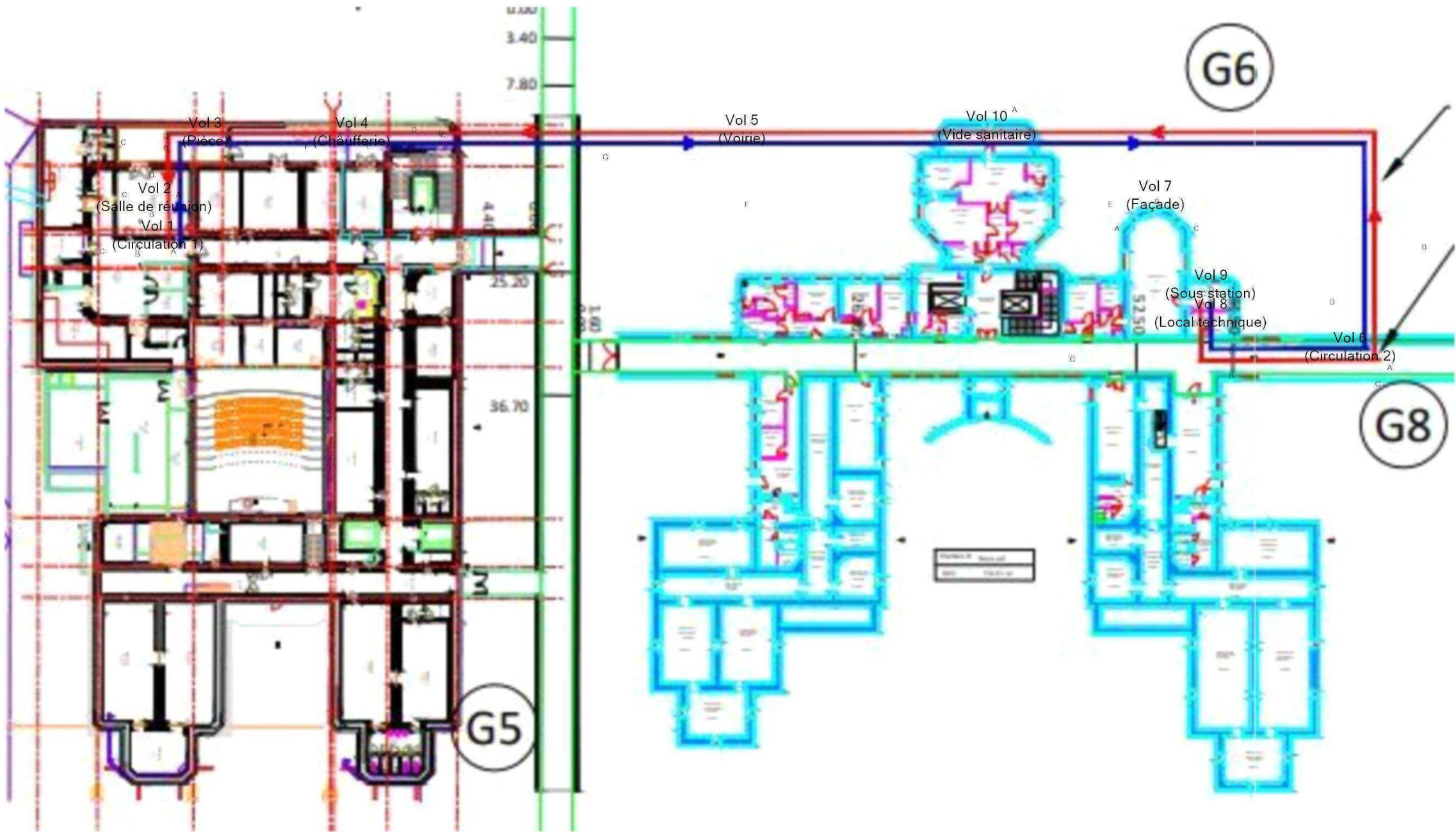
Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie).

Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement



Exemples de revêtements dégradés représentant un risque pour la santé. Plaquette d'informations disponible sur : <http://www.sante-sports.gouv.fr>

Légende



Adresse du bien
5 Place d'Arsonval
69003 LYON

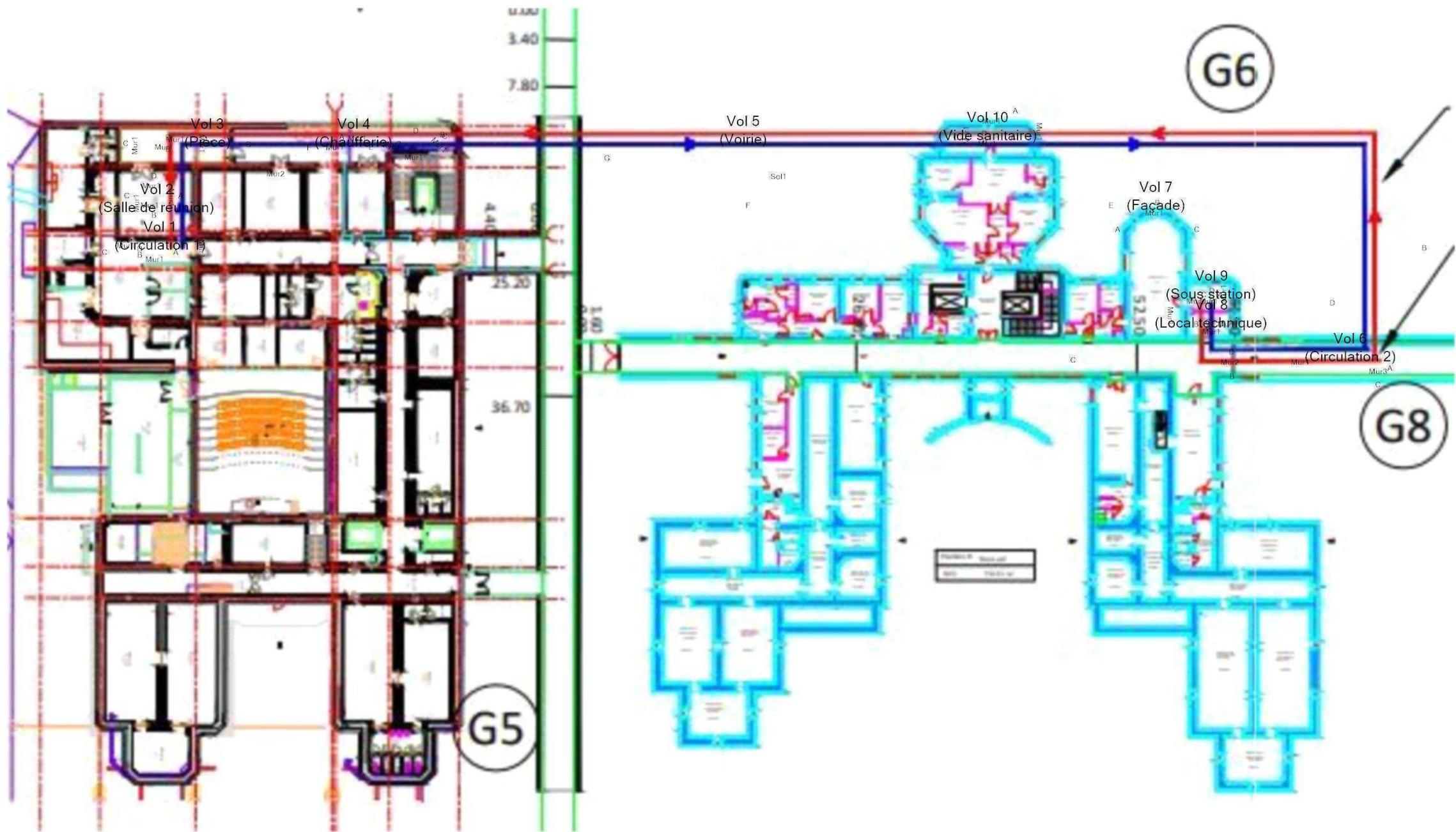
Désignation
Extérieur Pavillon C et D

Date intervention
22/10/2025

Technicien intervenant
ASSAL REUCHDI

Légende

Volume et élément contenant du plomb



Adresse du bien
5 Place d'Arsonval
69003 LYON

Désignation
Extérieur Pavillon C et D

Date intervention
22/10/2025

Technicien intervenant
ASSAL REUCHDI

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance AC 2025 1/2

Assurance AC 2025 2/2

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92035 Paris La Défense Cedex
T : +33 (0) 1 44 05 96 00
F : +33 (0) 1 44 05 96 00



ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° 76208471-30015 couvrant également l'assuré additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de mûre
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Tous Audits Énergétiques, y compris réglementaire
- Etat des Risques et Pollution (ERP, annexionnement ERNMT ou ESRIS)
- Certificat de déconce - Loi SRU
- Mesure du Radon dans les bâtiments
- Relevé de cotes et plan de l'existant en copropriété
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traité
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
- Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Etudes thermiques
- Formation des franchisés et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.

HDI Global SE
HDI Platz 1, 30559 Hannover, Germany
www.hdi.global

Commercial Register: HR Hannover
HR Number: HR 6020
VAT registration ID: DE 219828762

Chairman of the Supervisory Board: Tordten Lause
Board of Management: Dr. Edgar Pule (Chairman), Ragn
Bettler,
Dr. Maltecker Endersson, Dr. Christian Hemmingmeyer, Dr
Dirk Hölting, David Huber, Dr. Barbara Kilmazewski-
Bettler, Dr. Thomas Kuhn

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92035 Paris La Défense Cedex
T : +33 (0) 1 44 05 96 00
F : +33 (0) 1 44 05 96 00



- Conception, développement de logiciels, progiciels, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques
- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		MONTANT DES GARANTIES
Tous Dommages Confondues (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Confondues (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2025 au 31/12/2025, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assuré.

Fait à Paris, le jeudi 12 décembre 2024 – RE/CT



HDI Global SE
HDI Platz 1, 30559 Hannover, Germany
www.hdi.global

Commercial Register: HR Hannover
HR Number: HR 6020
VAT registration ID: DE 219828762

Chairman of the Supervisory Board: Tordten Lause
Board of Management: Dr. Edgar Pule (Chairman), Ragn
Bettler,
Dr. Maltecker Endersson, Dr. Christian Hemmingmeyer, Dr
Dirk Hölting, David Huber, Dr. Barbara Kilmazewski-
Bettler, Dr. Thomas Kuhn

Attestation AC 2025



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Mme Dominique BISAGA, présidente de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du 1 de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi qu'à l'article L126-26 et L128-28-1 du même code, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code, ainsi que l'ensemble des repérages de l'amiante prévus par le Code de la santé publique et le Code du travail ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 126-24 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-9 du même code ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 126-26 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'audit énergétique prévu à l'article L126-28-1 du même code
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du même code.

Ceci s'applique aussi à toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscritrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à notre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus, ainsi que toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 02/01/2025

Dominique BISAGA
Présidente



AC ENVIRONNEMENT
Sagep local: AC, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
S.A.T. en responsabilité: 0100-0004 - SARL - 44135591400298 - RIORGES-42153-0101-471-71208 - Assurée par HDI Global SE - NF professionnel: 76208471-30015

01 44 05 92 44
01 44 05 92 44
01 44 05 92 44

ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
- 35760 ST Grégoire - CPDI6228

Certificat de compétences
Diagnostic Immobilier

N° CPDI6228 Version 008



Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d1.Cert, atteste que :

Monsieur ASSAL Reuchdi

Est certifié(e) selon le référentiel ICert en vigueur (CPE DI 06 (cycle de 7 ans), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 29/11/2021 - Date d'expiration : 28/11/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 29/11/2021 - Date d'expiration : 28/11/2028
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention - DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 19/08/2022 - Date d'expiration : 18/08/2029
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention - DPE individuel (2) Date d'effet : 19/08/2022 - Date d'expiration : 18/08/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 31/01/2023 - Date d'expiration : 30/01/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 31/01/2023 - Date d'expiration : 30/01/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 07/03/2023 - Date d'expiration : 06/03/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies>

Valable à partir du 01/09/2024.



Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr

ICert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

CPE DIFR 11 rev19

ANNEXE: DOCUMENTS

ICERT - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
- 35760 ST Grégoire - CPDI6228

**Certificat de compétences
Diagnostic Immobilier**

N° CPDI6228 Version 008



Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'ICERT, atteste que :

Monsieur ASSAL Reuchdi

Est certifié(e) selon le référentiel ICERT en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 29/11/2021 - Date d'expiration : 28/11/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 29/11/2021 - Date d'expiration : 28/11/2028
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 29/08/2022 - Date d'expiration : 18/08/2029
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 29/08/2022 - Date d'expiration : 18/08/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 31/01/2023 - Date d'expiration : 30/01/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 30/01/2023 - Date d'expiration : 09/01/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 07/03/2023 - Date d'expiration : 06/03/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/site-des-certifies>

Valable à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy